

**ASSEMBLEE NATIONALE**14 décembre 2005

---

OFFRES PUBLIQUES D'ACQUISITION - (n° 2612)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 47

présenté par  
M. Novelli, rapporteur  
au nom de la commission des finances

-----  
**ARTICLE 25**

Substituer aux trois premiers alinéas du 3° du VI de cet article l'alinéa suivant :

« 3° Dans la section 5 du chapitre II du titre Ier du Livre V, il est inséré un article L. 512-60 ainsi rédigé : »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel. Il n'est pas utile d'insérer une section déjà existante.